INSEE ILE-DE-FRANCE à la page
Conseil Général SEINE & MARNE
N° 308 - Novembre 2008

Territoire

De nombreux salariés vont travailler dans les bassins de vie de l'ouest de la Seine-et-Marne

Fin 2004, quatre salariés seine-et-marnais sur dix exercent leur activité au sein de leur bassin de vie de résidence. Les bassins situés à l'ouest du département attirent de nombreux salariés en provenance d'autres bassins de vie du département, mais également des autres départements franciliens. Les bassins situés au sud et à l'est, quant à eux, sont attractifs pour les départements situés hors Ile-de-France. La Seine-et-Marne n'en est pas moins déficitaire dans ses échanges avec les autres territoires. Les salariés qui sortent de Seine-et-Marne pour travailler sont, en effet, deux fois plus nombreux que ceux qui y entrent. Ils se dirigent surtout vers Paris ou la petite couronne.

Philippe POTTIER, Insee Ile-de-France
Laura BADIANE et Cécile BESLIN, Conseil général de Seine-et-Marne

Fin 2004, 206 000 salariés seine-et-marnais travaillent dans le bassin de vie dans lequel ils résident (⇨■ Définition des bassins de vie). Ils représentent quatre salariés seine-et-marnais sur dix. Cette part dépasse 45 % pour les bassins de Nemours, Sénart/Melun et Provins. Elle est inférieure à 30 % à Mitry/Claye/Dammartin et Pontault/Brie/Tournan ✎❶. De plus, 15 % des salariés du département travaillent dans leur commune de résidence. Cette proportion est proche de celle observée dans les autres départements franciliens, excepté les Hauts-de-Seine et Paris qui retiennent davantage leurs salariés (respectivement 19 % et 65 %). Dans les bassins plus ruraux situés au sud de la Seine-et-Marne (Montereau, Nemours et Provins), plus d'un salarié sur cinq exerce son activité dans sa commune de résidence.

Définition des bassins de vie

Le Conseil général de Seine-et-Marne a engagé en 2006, une étude sur l'état des lieux de l'offre de transport en Seine-et-Marne qui a permis de définir la notion de bassin de vie au sens des déplacements.

Les bassins de vie ont été identifiés lors de cette étude, à partir des données du recensement de la population de 1999 de l'Insee (flux domicile-travail et flux domicile-étude tous modes confondus) ainsi que de l'analyse de l'inventaire communal réalisé en 1998 par l'Insee.

Les bassins de vie correspondent soit à l'aire d'attraction des villes « centres » du département (villes qui concentrent un certain nombre d'habitants, d'emplois et de services), soit à un territoire regroupant plusieurs communes ayant d'importants flux entre elles.

Au total, 10 bassins de vie ont été définis lors de cette étude. Leur contour ne correspond pas exactement à celui des bassins de vie élaborés par l'Insee et la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) en juillet 2003.

Un partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'Insee a été établi afin d'examiner les dernières tendances des déplacements entre les 10 bassins de vie identifiés par le Département et des déplacements entre les bassins de vie et les autres départements.

De nombreux déplacements au sein des bassins de Sénart/Melun, et Chelles/Marne-la-Vallée

Les bassins de Sénart/Melun et Chelles/Marne-la-Vallée concentrent à, eux seuls, la moitié des emplois du département ✎❷. Au sein de ces bassins, de nombreux salariés se déplacent d'une commune à l'autre pour aller travailler.

Près de la moitié des salariés résidant dans le bassin de Sénart/Melun y travaillent, les échanges au sein du bassin sont nombreux. Une dizaine de communes attirent, chacune, au moins 1 000 sala-

❶ Forte mobilité entre communes dans le bassin de Sénart/Melun

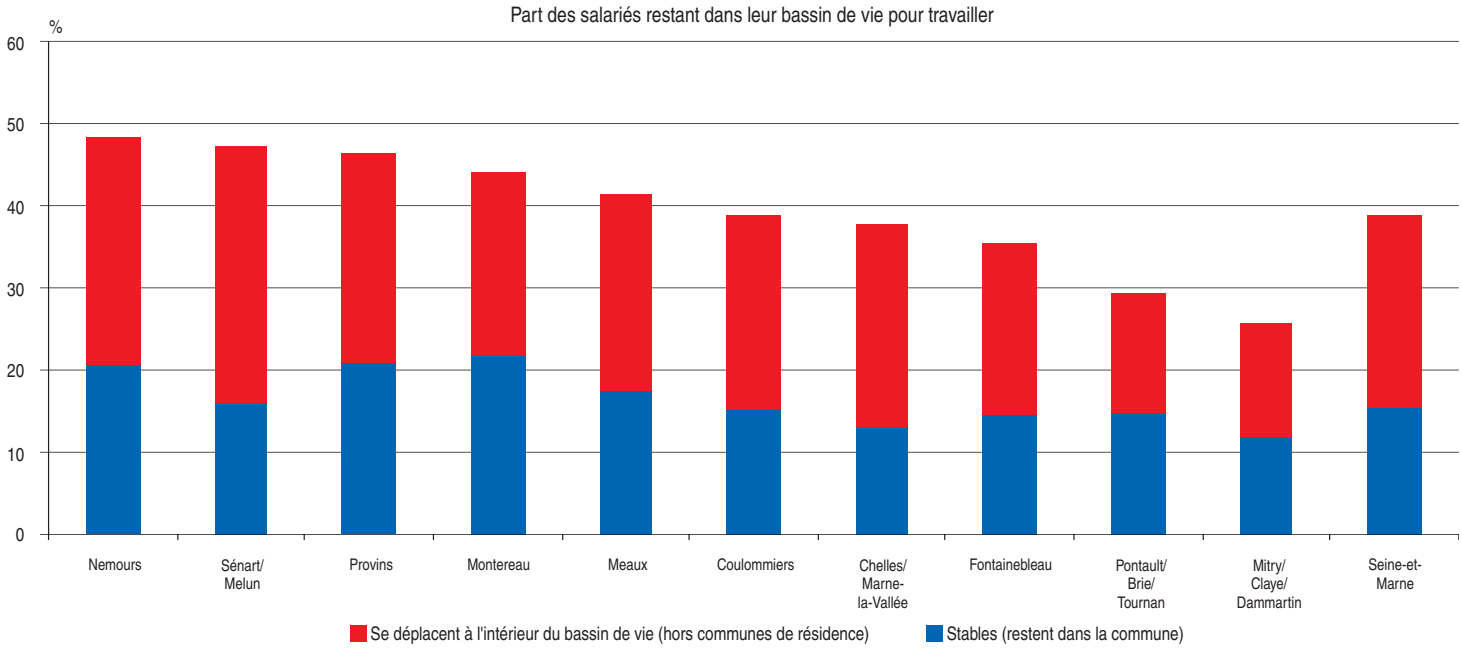

Source : Insee, DADS, Fichier général des agents de l'Etat (FGE), CLAP 2004

riés en provenance des autres communes du bassin de vie. Avec respectivement 9 600 et 3 500 entrants, les villes de Melun et de Vaux-le-Pénil se révèlent très attractives. Ville siège de la préfecture et du Conseil général, Melun offre de nombreux postes administratifs (43 % du nombre total d'emplois) et exerce une attractivité importante sur les communes environnantes du Mée-sur-Seine, Dammarie-Les-Lys, Vaux-le-Pénil et Savigny-le-Temple. Pour chacune, plus de 600 salariés partent chaque jour travailler à Melun. Cette ville est bien desservie par les axes routiers (Autoroute A5), le réseau SNCF et la ligne D du RER. De plus, plusieurs lignes du réseau Seine-et-Marne Express y convergent.

Dans le bassin de Chelles/Marne-la-Vallée, plusieurs communes reçoivent au moins 1 000 salariés en provenance d'autres communes du bassin de vie. Les communes de Chessy, Lagny-sur-Marne, Chelles et Champs-sur-Marne sont particulièrement attractives. La commune de Chessy attire plus de 5 000 salariés en provenance d'autres communes du bassin de vie. Magny-le-Hongre, Bailly-Romainvilliers, Serris et Bussy-Saint-Georges y envoient au moins 500 salariés. En effet, Chessy offre de nombreux emplois en raison de la présence des parcs Disney et des équipements hôteliers. Elle bénéficie également de la desserte du RER A, de plusieurs lignes du réseau Seine-et-Marne Express et de plusieurs lignes de réseaux de bus.

Meaux, Montereau, Nemours : des communes qui concentrent l'emploi au sein de leur bassin

Dans les bassins de vie de taille plus modeste, les déplacements à l'intérieur du territoire s'effectuent essentiellement vers la ville la plus importante.

❷ Plus de la moitié des emplois du département dans les bassins de Sénart/Melun et Chelles/Marne-la-Vallée

Bassin de vie	Nombre d'habitants en 1999	Salariés au lieu de résidence*	Emplois salariés au lieu de travail**	Taux de couverture de l'emploi (1)	Solde des navettes (2)	Solde des navettes avec les autres bassins de vie
Chelles/Marne-la-Vallée	233 100	116 300	104 800	90,1	-11 500	15 400
Coulommiers	60 700	23 700	13 000	54,9	-10 700	-5 900
Fontainebleau	85 100	32 900	20 100	61,1	-12 900	-3 300
Meaux	156 100	66 900	41 300	61,7	-25 600	-8 100
Mitry/Claye/Dammartin	95 200	46 900	36 500	77,8	-10 300	1 500
Montereau	42 000	14 800	11 400	77,0	-3 400	-2 000
Nemours	47 300	17 400	13 200	75,9	-4 200	-1 800
Pontault/Brie/Tournan	150 600	69 700	42 400	60,8	-27 300	-900
Provins	67 300	24 300	15 200	62,6	-9 000	-4 700
Sénart/Melun	256 500	115 400	93 100	80,7	-22 300	9 800
Ensemble	**1 193 900**	**528 300**	**391 000**	**74,0**	**-137 100**	**0**

*les salariés au lieu de résidence désignent les salariés qui habitent les bassins de vie de Seine-et-Marne.
**les salariés au lieu de travail correspondent au nombre d'emplois salariés présents dans les bassins de vie de Seine-et-Marne.
(1) C'est le rapport entre le nombre d'emplois offerts sur un territoire et le nombre de salariés résidants ; un taux supérieur à 100 indique un surplus d'emplois par rapport aux salariés résidents.
(2) Le solde des navettes s'obtient par différence entre les navettes entrantes et les navettes sortantes.

Source : Insee, RP99 - DADS, Fichier général des agents de l'Etat (FGE), CLAP 2004

③ De nombreux salariés vont travailler à Paris à partir de tous les bassins de vie

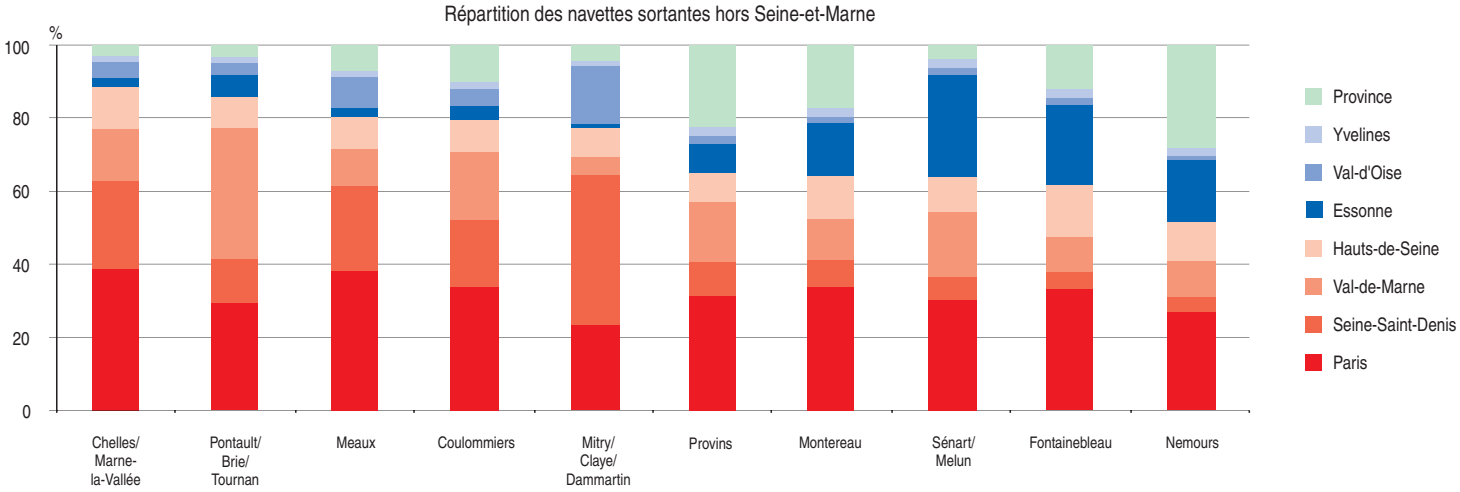

Source : Insee, DADS, Fichier général des agents de l'Etat (FGE), CLAP 2004

A l'intérieur du bassin de Meaux, 7 000 salariés arrivent d'une autre commune pour exercer leur activité à Meaux. Ces derniers quittent surtout des communes périphériques à vocation résidentielle. Plusieurs d'entre elles envoient au moins 400 salariés vers la sous-préfecture.

D'autres bassins attirent également des salariés autour de la ville principale qui concentre l'emploi. Ainsi, 70 % des emplois du bassin de vie de Montereau sont situés dans cette commune. Elle attire près de 20 % des salariés résidant dans les autres communes de son bassin de vie. De même, la commune de Nemours, avec 45 % des emplois du bassin de vie, capte 17 % des salariés des autres communes du bassin de vie. Ces deux communes bénéficient d'une offre ferroviaire et routière relativement importante.

Des salariés qui se dirigent principalement vers Paris et la petite couronne

Les emplois offerts en Seine-et-Marne occupent 287 200 résidents, soit plus de la moitié des salariés du département. Ils y occupent les trois quarts des emplois. Cette proportion est la plus élevée des départements franciliens (48 % en moyenne).

241 000 salariés seine-et-marnais exercent cependant une activité hors du département. Paris accueille un tiers de ces « navetteurs » ce qui en fait la première destination de travail. Près de 45 % d'entre eux se dirigent vers la petite couronne. Enfin, en grande couronne, l'Essonne en reçoit 10 %.

A l'inverse, 104 000 salariés arrivent d'un autre département pour occuper 27 % des emplois présents. C'est la proportion la plus faible de tous les départements franciliens (52 % en moyenne). Les salariés originaires de petite couronne détiennent plus d'un emploi seine-et-marnais sur dix. Ces navetteurs entrants arrivent d'abord de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Enfin, 30 000 salariés viennent de départements non franciliens, en particulier des départements limitrophes de l'Oise, de l'Aisne et de l'Yonne (8 % des emplois).

Flux domicile-travail entre la Seine-et-Marne et les autres départements franciliens

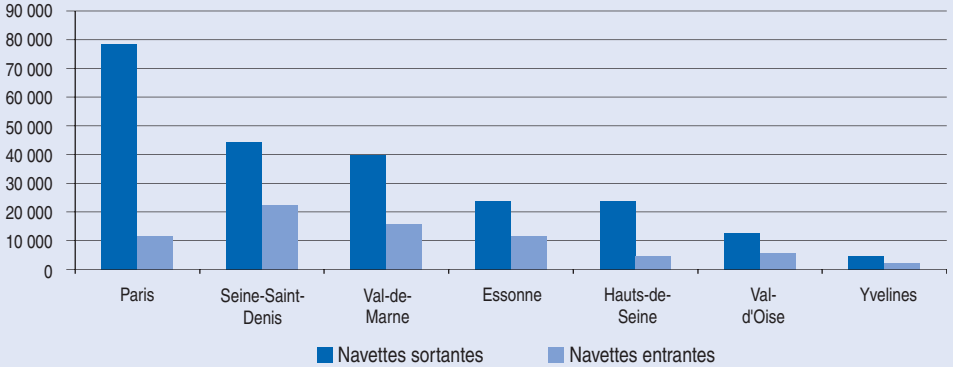

Source : Insee, DADS, Fichier général des agents de l'Etat (FGE), CLAP 2004

Les bassins de vie de Provins et Coulommiers polarisent également une partie importante de l'emploi autour des villes principales situées au cœur de la zone. Les villes de Coulommiers et Provins attirent, respectivement, 14 % et 10 % des salariés résidant dans les autres communes de ces mêmes bassins.

Si les mouvements à l'intérieur du département sont importants, beaucoup de salariés sortent cependant de Seine-et-Marne pour travailler. En effet, le nombre d'emplois offerts est bien inférieur à celui des salariés résidents. Ainsi, 46 % des salariés sortent du département pour travailler. Cette proportion est similaire dans les autres départements de grande couronne, mais plus élevée dans les départements de petite couronne (allant de 50 % dans les Hauts-de-Seine à 62 % en Seine-Saint-Denis).

Paris et la petite couronne : principales destinations des sortants

Dans les bassins du nord-ouest du département limitrophes de la petite couronne parisienne, Mitry/Claye/Dammartin, Chelles/Marne-la-Vallée et Pontault/Brie/Tournan, plus d'un salarié sur deux ne tra-

❹ Les bassins situés à l'ouest et au sud du département attirent de nombreux salariés résidant hors Ile-de-France

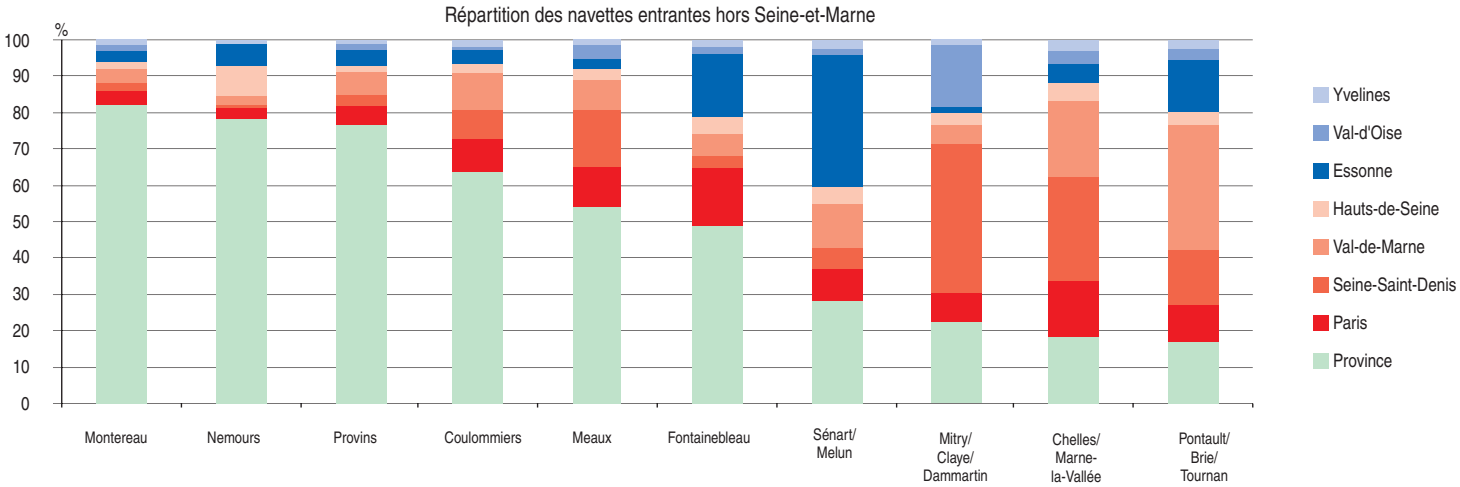

Source : Insee, DADS, Fichier général des agents de l'Etat (FGE), CLAP 2004

vaille pas en Seine-et-Marne. Ces différents territoires envoient de nombreux actifs vers Paris et la petite couronne ❸.

Parmi les salariés de Mitry/Claye/Dammartin sortant du département pour travailler, quatre sur dix se dirigent vers la Seine-Saint-Denis et près d'un quart vers Paris. La présence de la ligne B du RER facilite les trajets professionnels vers ces départements. De nombreux salariés se dirigent notamment vers Tremblay-en-France en raison de la présence de l'aéroport de Roissy.

Parmi les salariés qui quittent le bassin de Chelles/Marne-la-Vallée pour aller travailler hors Seine-et-Marne, quatre sur dix se déplacent vers Paris et un quart vers la Seine-Saint-Denis. La présence des lignes A et E du RER favorise les déplacements entre ces territoires.

Parmi les salariés de Pontault/Brie/Tournan qui vont travailler dans un autre département, plus de 35 % se dirigent vers le Val-de-Marne. Malgré l'absence de liaison structurante, près de 2 000 actifs vont notamment travailler vers Créteil.

Les salariés qui sortent de Sénart/Melun pour travailler dans un autre département se dirigent en priorité vers Paris (30 %), l'Essonne (28 %) et le Val-de-Marne (18 %). La présence de la ligne D du RER permet d'assurer de bonnes liaisons entre ce bassin et ces départements. Mais peu de salariés se dirigent vers les autres bassins de vie (9 %).

Un tiers des salariés résidant dans les bassins de vie de Meaux et de Fontainebleau travaillent dans les autres départements franciliens et un quart dans les autres bassins de vie du département.

Quand les salariés quittent le bassin de Meaux pour travailler, ils se dirigent d'abord vers Paris (38 %) et la Seine-Saint-Denis (23 %). Ceux du bassin de Fontainebleau privilégient aussi Paris (33 %) et ensuite l'Essonne (22 %).

Dans les trois bassins de vie de l'est du département, Coulommiers, Provins et Montereau, seule une minorité de salariés quittent le département pour travailler. En effet, ils sont plus éloignés du centre de l'agglomération parisienne.

Chelles/Marne-la-Vallée, Sénart/Melun : deux bassins de vie très attractifs

A l'inverse, plus de 104 000 emplois sont occupés par des salariés ne résidant pas en Seine-et-Marne, soit plus d'un quart des postes du département. 43 000 de ces salariés résident en petite couronne et 30 000 dans des départements hors Ile-de-France ❹. A l'ouest du département se situent les bassins de vie les plus attractifs.

Ils reçoivent à la fois de nombreux actifs en provenance des autres bassins de vie du département, mais aussi des départements situés hors de l'Ile-de-France ❺.

Ainsi, dans le bassin de Chelles/Marne-la-Vallée, un tiers des emplois est occupé par des salariés ne vivant pas en Seine-et-Marne et un quart par ceux résidant ailleurs dans le département. Cette part s'élève à 15 % pour les salariés en provenance des bassins de Meaux ou Pontault/Brie/Tournan. De nombreux actifs quittent, notamment, la ville de Meaux (700) pour aller travailler sur la commune de Chessy. Parmi les emplois occupés par des salariés résidant en dehors de la Seine-et-Marne, près des deux tiers le sont par des actifs venant de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ou de Paris. Dans le bassin de Sénart/Melun, un emploi sur cinq est occupé par des salariés habitant ailleurs dans le département. Chaque bassin laisse partir au moins 400 actifs vers Sénart/Melun. Ce dernier reçoit jusqu'à 5 900 actifs venant du bassin de Fontainebleau. Parmi les emplois occupés par des actifs extérieurs au département dans ce bassin, les Essonniens en détiennent 36 %.

Quant au bassin de Mitry/Claye/Dammartin, un emploi sur deux est offert à des salariés qui ne vivent pas en Seine-et-Marne. Peu de salariés proviennent des autres bassins de vie du département. Parmi ceux qui arrivent d'un autre département, la plupart arrivent de Seine-Saint-Denis (41 %), du Val-d'Oise (17 %) et de l'Oise (13 %)

✎❺ Les bassins de Chelles/Marne-la-Vallée et Sénart/Melun attirent de nombreux salariés des autres bassins de vie seine-et-marnais

Principaux flux domicile-travail sur le bassin de vie de Chelles/ Marne-la-Vallée avec les autres bassins de vie de Seine-et-Marne

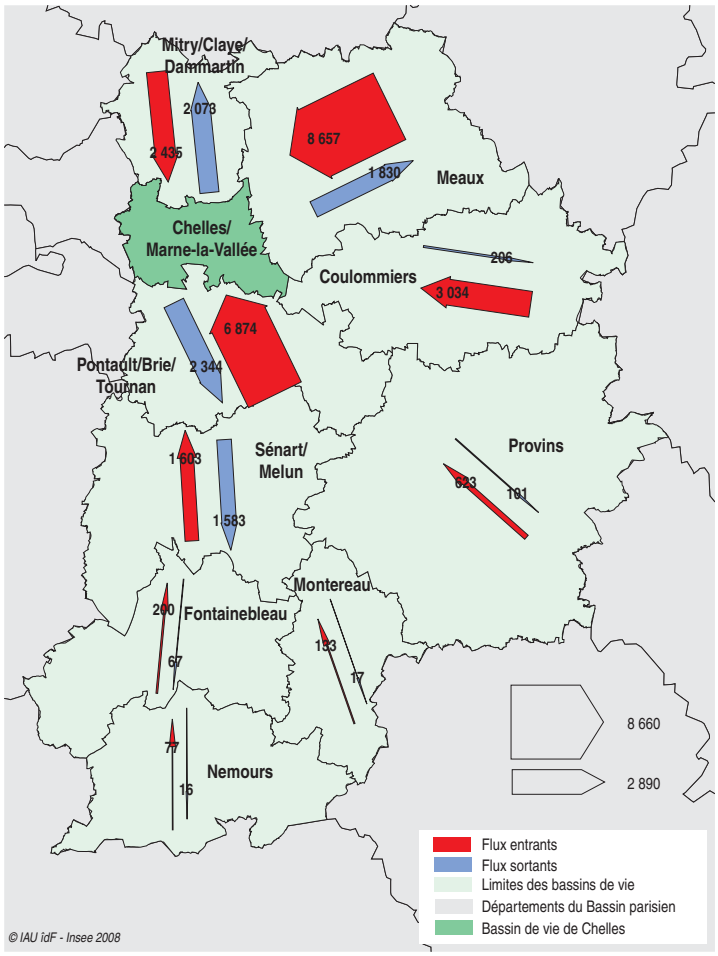

Source : Insee, DADS, Fichier général des agents de l'Etat (FGE), CLAP 2004

Flux domicile-travail sur le bassin de vie de Sénart/Melun avec les autres bassins de vie de Seine-et-Marne

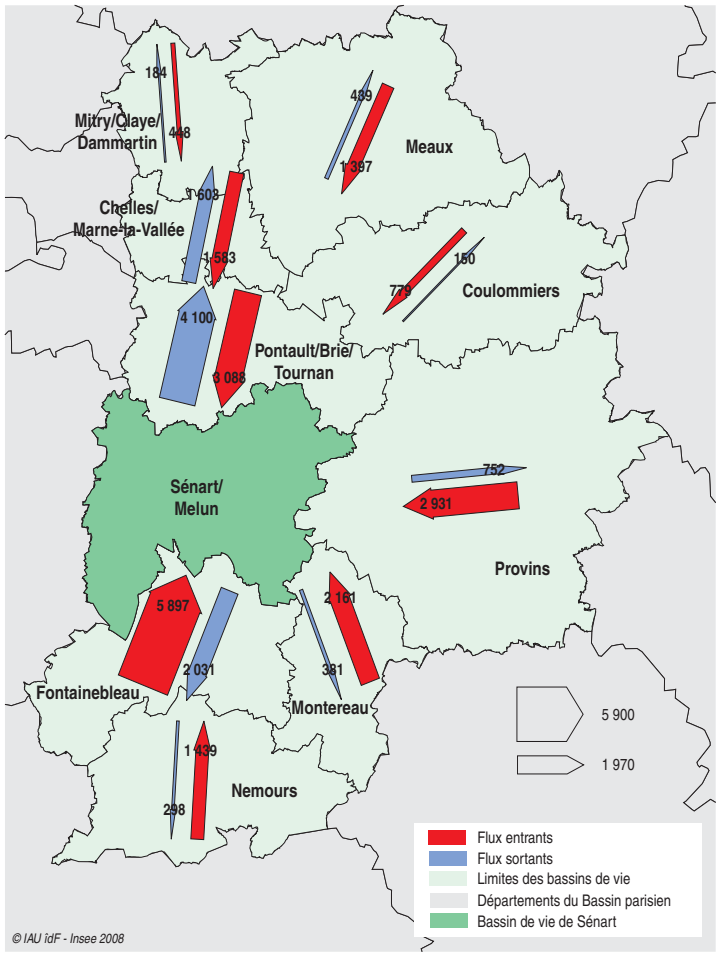

Source : Insee, DADS, Fichier général des agents de l'Etat (FGE), CLAP 2004

Sources et définitions

Les données utilisées dans cette étude sont issues du fichier des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2004. La DADS est un document administratif que doit remplir tout employeur ayant rémunéré au moins un salarié au cours de l'année. Ce document mentionne notamment le lieu de résidence du salarié et l'adresse de son établissement. Les non-salariés et les agents de l'Etat ne font pas l'objet de cette déclaration.

Pour les études sur les déplacements domicile-travail, le champ DADS a été complété par les salariés de la fonction publique d'Etat à partir du Fichier Général des agents de l'Etat (FGE). Dans un souci de cohérence, les données DADS ont été calées sur le dispositif « Connaissance Locale de l'Appareil Productif » (CLAP) de 2004.

Une navette domicile-travail correspond à un déplacement d'actif occupé entre son lieu de résidence et son lieu de travail.

Le bassin de Pontault/Brie/Tournan offre 26 % de ses emplois à des salariés résidant hors Seine-et-Marne et 25 % à des salariés résidant ailleurs dans ce département. Au sein de ce bassin, les salariés originaires du bassin de Sénart/Melun ou du Val-de-Marne se partagent 10 % et 9 % des emplois.

Les bassins au sud du département attirent des résidents de l'Aube, de l'Yonne et du Loiret

Dans le bassin de Fontainebleau, les salariés originaires des autres bassins de vie de Seine-et-Marne occupent plus d'un quart des emplois. Bien que 2 000 actifs sortent du bassin de Sénart/ Melun pour aller travailler dans celui de Fontainebleau, ce dernier exerce une influence plus importante sur ceux de Montereau et Nemours. Ces derniers y envoient respectivement 1 300 et 1 800 salariés soit 9 % et 10 % de leurs salariés résidents. Par ailleurs, 14 % des emplois sont occupés par des salariés résidant hors du département dont 850 salariés originaires des départements du Loiret et de l'Yonne.

Les bassins de Montereau et Nemours exercent, quant à eux, une forte attraction sur les résidents des départements limitrophes de l'Ile-de-France qui occupent ainsi 16 % des emplois. Le bassin de Montereau attire beaucoup d'habitants de l'Yonne (1 300 entrants) et celui de Nemours de résidents du Loiret (1 600).

Dans le bassin de Provins, 10 % des emplois sont occupés par des actifs provenant notamment de l'Aube (640 entrants) et de l'Yonne (310).

Les échanges sont fortement déficitaires entre la Seine-et-Marne et les autres territoires

Au total, le nombre de salariés sortant du département pour travailler est deux fois plus important que le nombre d'entrants.

Ces déficits sont les plus importants pour les bassins de Pontault/Brie/Tournan (- 27 000), Meaux (- 26 000) et de Sénart/Melun (- 22 000). En raison de leur proximité avec Paris et la petite couronne, Sénart/Melun et Chelles/Marne-la-Vallée connaissent les plus forts déficits avec le reste de l'Ile-de-France (respectivement - 35 000 et - 32 000 salariés).

Les échanges sont cependant excédentaires avec les départements situés hors Ile-de-France pour tous les bassins de vie (+ 16 000 salariés) excepté celui de Fontainebleau. Ce sont surtout les départements limitrophes de l'Aisne, de l'Oise et de l'Yonne qui sont à l'origine de cet excédent, le solde des échanges avec chacun de ces départements dépassant 2 000 salariés.

Pour en savoir plus

Baccaïni B., Sémécurbe F., Thomas G. : « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *Insee première*, n° 1129, mars 2007.

Rannou-Heim C., Satger O., Thépin P., Vernardet A.-V. : « Centre Essonne Seine Orge : quatre salariés résidants sur dix travaillent sur leur territoire », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 290, décembre 2007.

Jabot D. : « Déplacements domicile-travail : un desserrement de l'emploi parisien vers la grande couronne », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 265, mars 2006.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
Direction régionale d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - Montigny-le-Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2008

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Patrick Pétour
Rédactrice en chef : Christel Collin
Secrétaire de rédaction : Françoise Beaufils
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Laure Omont
Impression : S. N. Rafal

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Dépôt légal : 2e semestre 2008
Code Sage I0830852